

Délibération n°2020-06-24

Réf. Nomenclature « Actes » : 753

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Concours, participations et subventions 2020

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	18
Votants	92

L'an deux mille vingt, le 17 décembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 8 décembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Claude Bauvy est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Sébastien Devallière	Joël Bézanger	à	Philippe Brugère
Tony Calla	à	Mady Junisson	Laëtitia Chapuis	à	Nadine Picard
Danielle Coulaud	à	Eric Ziolo	Sandra Delibit	à	Martine Pannetier
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon
Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Céline Parrain	à	Christophe Arfeuillère	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean-Marc Sauviat	à	Tony Cornelissen	Jacques Sénéjoux	à	Dominique Miermont
Marie-Christine Soulefour	à	Monique Jabiol	Michelle Chaumont	à	Marie-Claude Lepage

- **Élus excusés :**

Aubessard Anne-Marie ; Bredèche Robert (représenté) ; Bringoux Jeanine ; Galland Baptiste ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Nirelli Catherine ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Tur Christophe.

Le président explique que les concours, subventions et participations supplémentaires au titre de l'année 2020 sont les suivants :

Compte 65548 : Participations aux organismes de regroupement

Organisme	Montant
SYMA A 89	45 074,61 €
TOTAL	45 074,61 €

Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé

Organisme	Montant
Association « Coup de Main »	3 300,00 €
Association « AILE »	3 300,00 €
Association Gorges de Haute Dordogne	3 300,00 €
Instance Coordination Autonomie de Sornac	4 568,00 €
Instance Coordination Autonomie de Bort-les-Orgues	11 915,00 €
Instance de Coordination Autonomie d'Eygurande	5 306,00 €
Instance de Coordination Autonomie de Bugeat	4 310,00 €
Instance de Coordination Autonomie Gorges Haute Dordogne	11 988,00 €
Foyer « Les Tamaris »	800,00 €
TOTAL	48 787,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

A l'unanimité	
Votants	92
Pour	92
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 17 décembre 2020

Le président,
Pierre Chevalier

